Tourisme
CANTONS-DE-L'EST

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Tourisme Cantons-de-l'Est salue l'entente entre le ministère du Tourisme et Airbnb

Sherbrooke, le mardi 29 août 2017 – Tourisme Cantons-de-l'Est accueille avec satisfaction l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et le géant de la réservation en ligne Airbnb et la qualifie d'un pas dans la bonne direction.

À compter du 1er octobre prochain, Airbnb percevra la taxe spécifique sur l'hébergement (TSH) de 3,5 % (location de 31 jours ou moins) et la remettra au ministère du Revenu du Québec. Les hébergements dûment enregistrés auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) ont l'obligation de percevoir cette taxe ce qui n'était pas le cas pour la plupart des locateurs inscrits sur Airbnb.

Le président de Tourisme Cantons-de-l'Est, Jean-Michel Ryan souligne que « Cette entente rétablie une certaine équité fiscale entre les hébergeurs commerciaux et les locateurs non enregistrés. Dans les Cantons-de-l'Est, on estime qu'Airbnb compte plus de 1 000 inscriptions réparties dans des résidences privées, des condos ou des chalets. La taxe perçue par Airbnb sera investie dans le développement touristique et la promotion de notre région. »

Dans son discours, la ministre du Tourisme, madame Julie Boulet, s'est engagée à préciser dès cet automne comment l'économie collaborative en matière d'hébergement peut s'inscrire dans une nouvelle règlementation, favorisant la saine concurrence entre les acteurs de l'industrie.

Pour Benoit Sirard, président de Association Hôtellerie Québec « L'entente d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction bien que du travail reste encore à être réalisé pour accroître le nombre d'hébergements qui se conforment aux règlements et qui s'inscrivent à la (CITQ). Mentionnons que l'embauche de 25 inspecteurs au ministère du Revenu et un outil qui contribuera certainement à inciter un plus grand nombre d'hébergements à se conformer aux règlements en place afin que l'industrie se développe de façon équitable et durable. »

Pour sa part, l'ATR souhaite qu'à moyen terme tous les hébergements se conforment à la réglementation et entreprennent des démarches auprès de la CITQ afin de régulariser leur statut.

Actuellement, dans les Cantons-de-l'Est la TSH rapporte près de 2 M $ annuellement. On estime l'apport supplémentaire d'Airbnb à environ 150 000 $ par année.

À propos de Tourisme Cantons-de-l'Est

Tourisme Cantons-de-l'Est est une association d'entreprises touristiques (ATR) qui compte plus de 550 membres. Depuis 1978, TCE favorise le développement de l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est tout en faisant la promotion de ses produits sur les marchés québécois et internationaux. L'ATR s'associe aux valeurs de développement durable de la communauté estrienne et s'engage à promouvoir la qualité de vie et de l'environnement naturel dans son milieu. L'industrie touristique constitue un secteur économique dynamique et important. Les 9,7 millions de visiteurs (touristes et excursionnistes) qui explorent la région annuellement génèrent 7 M de nuitées, des retombées économiques de 792 M $ et soutiennent 20 000 emplois dans les Cantons-de-l'Est.

-30-

La directrice générale de Tourisme Cantons-de-l'Est, Francine Patenaude est disponible pour des entrevues.

Source : Danie Béliveau
Relations de presse
Tourisme Cantons-de-l'Est
Téléphone : 819 820-2944 poste 227
Cellulaire : 819 571-4449
db@atrce.com